NEED OF THE ARMY.

Reasons Why Dental Surgery Should Be Given Soldiers.

An Urgent Plea Presented by Charles S. Stanley, D. D. S., for the Employment of Dentists by the Government.

In Leslie's Weekly Dr. Charles S. Stanley presents the suggestion that dentists be employed in the army. He says: Our government surrounds her enlisted men with comfortable sanitary quarters, supplies them with good, wholesome food and enforces physical exercise for the proper maintenance of good health. During illness the hospital facilities are of the best, and only skilled surgeons and thoroughly trained assistants are employed. The latest improved surgical instruments and the best medicinal agents are used, regardless of cost. All portions of the human organism are guarded with care, excepting one of the most important, the dental organs. What part of the physique is of more importance than the teeth? And if they be extracted or diseased the whole system suffers, and perhaps beyond remedy.

We have neglected the blessings of dental science. Statistics show that 90 per cent. of the people of this country need dental attention, while only 20 per cent. receive the same. Dr. Otto Arnold forcibly remarked, while speaking on that subject to the Ohio State Dental society:

"In our army there is great susceptibility to the insidious process of dental caries, which is no respecter of persons, and has no limit; for other diseases may come and go, but dental caries, when once begun, like the brook, goes on forever."

In many instances persons suffering with dental disturbances are totally incompetent for the performance of their regular duties. When dental caries reaches a certain stage, and if the skilled knowledge of the dentist is not employed, the extraction of the offending tooth is necessary, which results in impairing the utility of the antagonizing tooth, causing the adjoining teeth to lean toward the space from which the tooth was extracted, due to the stress of mastication, injuring articulation and making mastication more difficult. The loss of several teeth will so impair mastication that constitutional disturbances will often result.

Proper dental attention would decrease the retired list, and many valuable men would be retained in the service who are now disqualified; diagnosed as dyspeptics, because suffering from indigestion traceable to lack of proper masticating facilities. Assimilation is imperfect unless there is proper mastication of the foods, and where there is malassimilation the susceptibility to contagious diseases—diarrhoea, dysentery, etc.—is exceedingly great, and the effects of fatigue are more rapid and lasting.

The dental surgeon would be of invaluable benefit to the general surgeon in cases of gun shot wounds or other injuries to the mouth or face. The dental surgeon would be of valuable assistance on the examining board in preventing the enlistment of men with defective teeth. An almost accurate means of identification would be available from the charts kept by the dental surgeon. We have in the army veterinary surgeons, but is the care of the horse of more importance than the proper care of the men, and do they have proper care if dental surgery is lacking?

ITS DESTRUCTIVE WEAPONS.

A Description of the Guns Which Find a Place on the Modern Battleship.

A 12-inch rifle is 38 feet long, with four feet external diameter at the breech, and weighs 48 tons. Its 850-pound shot driven by a 430-pound charge of brown prismatic powder leaves the muzzle with a velocity exceeding 1,400 miles per hour and would reach a target at its effective range of 5½ miles in 24 seconds, while it would take the report of its discharge 27 seconds to traverse the same distance. At a range of 1½ miles this shot would perforate 19 inches of solid steel. The 250-pound projectile of the eight-inch rifle will penetrate a foot of armor at the range of one mile. The six four-inch rapid-fire guns within the superstructure each delivers eight 40 pound projectiles in a minute, while the 26-pounders distributed over the vessel can be relied upon to clear an enemy's decks or to disable torpedo boats by maintaining a terrific hail of explosive shell capable of destroying any unarmored position. The final offensive resources of the citadel, writes Richard Lee Fearn, in the Chautauquan, are the four torpedo tubes, each prepared to launch automatic and dirigible destroyers containing 150 pounds of gun cotton.

Lion of Chaeronea.

Greece is about to set up again the Lion of Chaeronea, erected as a monument to the Thebans who fell in the fight against King Philip of Macedon. The lion had been kept intact in place till the war of liberation against the Turks in this century, when it was broken into pieces by the Greeks. The pedestal containing the bones of the fallen heroes was discovered again 20 years ago. Now, says the New York Sun, the pieces of the lion will be put together by the Archaeological society and set up once more on the pedestal.

Education in Colleges.

In Germany one man in 213 goes to college; in Scotland, one in 520; in the United States, one in 2,000, and in England, one in 5,000.

TURRET GUNS.

New Mechanism to Be Employed in Them—Improved Breech Screw Will Be Used.

New and improved mechanism is to be used by the United States navy upon all the large turret guns from three to eight-inch caliber inclusive. The improvement which is to be made in these guns relates entirely to the breech screw or plug. The breech screw is one of the most important parts of a large breech-loading gun. It is briefly the part of the gun which is placed directly behind the projectile. For some years ordnance experts have been attempting to devise means to shorten the length of this screw, but until recently without success.

Axel Welin, a Swede, has, however, solved the problem. When the breech screw is placed in position behind the shell it is given a half turn to hold it in the gun. Owing to the mechanism of the gun it has been impossible to thread more than one-half of the screw. This difficulty the Swedish inventor has overcome. He has devised a breech screw which can be threaded three-fourths of its length. Hence there can be a corresponding shortening in the length of the screw.

The purchase by the ordnance bureau of the navy department of the right to manufacture these improvements was one of the largest of its kind ever made by the United States. The agreement made with the firm of Vickers Sons & Maxim provides that $200,000 be paid by the United States government for the right given it. On the signing of the contract $180,000 will be paid in cash and on the delivery of each four sets of drawings $5,000 additional until the entire sum of $200,000 is paid.

NOT FOR AMERICANS.

Congressman Wadsworth, of New York, Does Not Think We Can Ever Colonize Puerto Rico.

"This government will not succeed in colonizing the island of Puerto Rico," said Representative Wadsworth, who has just returned from the West Indies. It will fail in this attempt just as England has failed to people its West Indian possessions, as the Anglo-Saxon race will not thrive and prosper there, because of the enervating climate.

"The debilitating effect of the atmosphere, which is devoid of that vital quality which gives energy and snap, is well known. The time will never come, in my judgment, when the population of this island will be made up of the people of the United States. Those who are already there are rapidly losing that push and energy which is one of the characteristics of the Anglo-Saxon race, and children of that race who may be born on the island will naturally be affected by their environments and the atmospheric conditions, and notwithstanding the fact that they spring from the hardy Northerners they will have many characteristics of the Latins.

"Business will not flourish there as it does in colder and healthier climates, and after the first rush of American emigration is over I believe there will be a turn in the tide, and the West Indies will not develop as fast as is now generally believed."

TWENTY THOUSAND IN NAVY.

Enlisted Force Will Be Maintained at This Strength—During War It Reached 24,000.

The enlisted force of the navy is to be maintained to the full strength secured during the war, and as fast as vacancies occur through discharge and expiration of enlistment period they will be filled by other seamen. The highest number of men enrolled in the navy reached 24,000, including about 4,000 naval militia, all of which have been mustered out and returned to their states.

Reduced to 20,000, there is every indication that it will soon be less unless enlistments are made to make up the deficiency. To keep the strength approximately up to 20,000 enlistments have been directed to begin again at recruiting stations, and so anxious are hundreds of well-equipped men to join the navy that no difficulty will be experienced in soon having the quota filled.

Several of the jackies on ships of Admiral Dewey's fleet have served over their enlistment time, and will be sent home on the first available steamer, unless they wish to reenlist. To make good the vacancies, a draft of men will be made from the east coast, so that the full complement for the ships may be maintained to the limit.

BLACK POWDER TO GO.

Bids Have Been Opened at the Navy Department for the Smokeless Article.

Probably the navy has fought its last war with black powder. Bids have been opened at the navy department for supplying the warships with 1,000,000 pounds of smokeless powder, a quantity sufficient to supply at least the secondary batteries of all the ships in the service, and this supply will be augmented from time to time until within the course of a year or two all the black powder will have been retired, except possibly, some that will be retained for saluting purposes.

British Government Camels.

The British government is the owner of over 25,000 camels. Several thousand are used in India to carry stores and equipments when companies are changing quarters by line of march.

First German Book in Japanese.

The first European book that ever appeared in the Japanese language was a translation of Heine's German songs.

MANY WAR RELICS.

Interesting Mementoes of the Spanish-American Conflict.

Were a Feature of the War and Peace Jubilee at Minneapolis—Grim and Ghastly Reminders of Struggle.

The Minneapolis war and peace jubilee was especially notable for the collection of relics of the Spanish-American war, which were gathered principally in Washington and Philadelphia.

Relics of the destruction of Admiral Cervera's fleet at Santiago comprised the most interesting portion of the collection, although Dewey's victory and the achievements of Shafter's army preliminary to the surrender of Santiago were represented. The flag which flaunted from the masthead of the famous battleship Oregon on its record-breaking trip around the horn and which went through smoke, shot and shell in the naval battle at Santiago, and the Spanish ensign which was lowered from the Cristobal Colon when that vessel was surrendered to Admiral Schley by Admiral Cervera were two interesting relics.

Perhaps the most ghastly souvenir of all was the skull of a Spanish soldier bearing the mark of the machete, with which he was slain by one of Gomez's insurgents. Gomez himself was represented by a Cuban whisky flask, upon which his autograph appears, together with the cocoanut cup with which he imbibed of the contents of the bottle. Another memento of war was a huge Spanish contact mine, recovered from the harbor of Guantanamo by the marines of Camp McCalla.

A most interesting portion of the collection was a conglomeration of Spanish coins—gold and silver—found melted together in the treasure chest of the Almirante Oquendo after the destruction of Cervera's fleet. In the collection was also a Mauser rifle, which was picked up on the deck of the Maria Teresa by one of Sampson's officers.

Dewey's victory was represented by an eight-inch shell from the admiral's flagship, the Olympia, which destroyed the Spanish governor's palace at Cavite at the battle of Manila, together with some small bullets from Spanish rapid-fire guns, which fell upon the decks of Dewey's vessel during the conflict of May 1. These were secured from the national museum.

One relic, which illustrates more fittingly than any other the vagaries of the fortunes of war, was a sword which hung at the side of the paymaster of the Maine when that gallant ship was sunk in the harbor of Havana. It was found on one of the vessels of Cervera's fleet and recognized by Commander Wainwright, but how the weapon, which was believed to be buried in the mud of Havana harbor, came into the possession of the Spaniards, is a mystery about which navy officers profess to be in the dark.

COLORED OFFICERS.

Experiment in the Army Which Has Been Successful Beyond Expectation of White Officers.

The experiment of colored lieutenants for colored regiments is turning out better than the army expected. Higher officers of these regiments were doubtful of the practical workings of the plan at first. They have found, however, that the relations between officers and men are in no way complicated by the colored lieutenants. They express themselves agreeably disappointed, says the St. Louis Globe-Democrat. Several of these white officers have communicated to the war department their satisfaction with the plan of organization. High praise is given the colored recruits. The enlistment was largely from the classes of young colored men in the south without any military experience. "These colored soldiers," said Maj. Hawks, of the Tenth volunteers, "are the most willing men I ever saw. They put in more hours at drill than white soldiers. They are enthusiastic to learn. After our men have been at the various drills all day they will actually get out in the company streets in the evening and of their own motion drill themselves for an hour or an hour and a half before turning in. I never saw recruits so anxious to learn as these colored men are. I believe they will make most excellent records in the field."

Her Prayer Perhaps Needed.

A six-year-old girl has two big brothers and she has been taught to pray for them every night. Recently the elder brother enlisted in the Third Nebraska and the regiment started for the front. That night the little girl knelt by her bed and prayed for her brothers as follows: "And please take care of Brother Bert, who has gone to fight the Spaniards and pleace take care of Brother Frank, who left home early this evening to take in the midway." And the little girl's mother admitted to herself that both boys needed prayers.

Souvenir of Past Victories.

Commodore Philip has sent a unique souvenir to the governor of Texas as a testimony of the loyalty and efficiency of the battleship which was christened after that state. He had taken one of the armor plates which was pierced by a six-inch projectile from the guns of the Vizcaya and has framed it in handsome style, to be hung as a memento in the state house at Austin.

California's Great Orange Crop.

Orange production of the Pacific coast this season has been the greatest in California's history.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3 00

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIFS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur dans le Premier District.

Albert L. Johnson vs Gustave H. Magee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 57,248 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

I Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Mu at et Olympia, désigné comme lot 16 et mesurant 30 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

II Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Napoléon et Alexandre, et les avenues Canal et Cleve aud. Les dits lots sont désignés par les numéros Trois, Quatre et Dix-neuf sur un plan dressé par S Hernandez, en mars 1893, et mesurant conformément comme suit: les lots 3 et 4 mesurent chacun trente un pieds cinq pouces deux lignes et demie de face à la rue Canal sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente neuf pieds huit pouces et quatre lignes; et le lot No 19 mesure trente pieds de face à la rue Napoléon sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-cinq pieds deux pouces et trois lignes.

III Onze certains lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Pierce, anciennement St-Jacques, avenues Carrollton et Cleveland, anciennement rue Gasquet, désignés par les numéros un, deux, vingt, vingt-et-un, vingt-deux, vingt trois, vingt quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept et vingt-huit, sur un devis fait par S. G. De l'Isle, voyer, en date du 21 janvier 1892. Ledit lot No un forme l'encoignure des rues Canal et Pierce et mesure vingt-neuf pieds de face à la rue du Canal sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles et faisant face à la rue Pierce. Lot No deux est contigu au lot No un et mesure vingt-neuf pieds six pouces et six lignes de face à la rue du Canal sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lots Nos vingt et vingt-et-un se touchent et mesurent chacun vingt-neuf pieds six pouces et six lignes de face à l'avenue Cleveland sur cent soixante deux pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les dits lots Nos vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre et vingt-cinq mesurent chacun vingt-neuf pieds six pouces et six lignes de face à l'avenue Cleveland par cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No vingt-six forme l'encoignure de l'avenue Cleveland et la rue Pierce, et mesure vingt-neuf pieds de face à l'avenue Cleveland sur cent trente pieds de profondeur et de face sur la rue Pierce, et lot No vingt-sept mesure trente-deux pieds de face à la rue Pierce sur une profondeur de cent quarante-sept pieds trois pouces entre lignes parallèles; et le lot No vingt-huit mesurant trente deux pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Pierce sur une profondeur de cent quarante sept pieds et trois pouces, entre lignes parallèles. De ladite propriété ci-dessus les portions suivantes ont été relâchées:

1. Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Pierce et Canal et les avenues Carrollton et Cleveland, commençant à une distance de cent soixante-dix-huit pieds de l'encoignure des rues Canal et Pierce et mesurant quatre-vingt-quatre pieds de face à la rue Pierce sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est composée d'une portion du fond des lots originaux désignés par les numéros 22 à 26 inclusivement et d'une portion du lot original No 27 touchant au fond desdits lots 22 à 26 inclusivement.

2. Aussi une autre portion de terre dans le même ilet, désigné comme lot A, sur un croquis fait par J. O. Hasam, voyer, daté 14 février 1896, et annexé à un acte passé pardevant B. Titche, notaire, le 6 avril 1896; la dite portion de terre fait face à la rue Pierce et commence à un point sur cette rue à une distance de 149' 6" de la rue Canal, a une façade de 28' 6" sur la rue Pierce sur une profondeur 120' entre lignes parallèles, perpendiculaire à la rue Pierce et est composé des parties des lots originaux Nos 27 et 28 comme il est démontré sur un plan de De L'Isle le 21 janvier 1892 référé ci dessus.

IV. Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent etc dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenois, dans le Premier District, désignés comme lots Nos treize et quatorze sur un plan déposé dans le bureau de S. Magner ancien notaire comme plan No soixante-dix-sept dans le livre de plans No deux. Lot No treize mesure vingt quatre pieds un pouce et deux lignes de face sur la rue du Canal; quatre vingt deux pieds onze pouces de largeur dans le fond par une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne de côté du lot No quatorze, et cent soixante-neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Broad et le lot No quatorze mesure vingt-sept pieds de face à ladite rue du Canal sur cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Diukelspiel & Hart, avocats pour le plaignant
28 oct—28 29—nov 4 5 11 18 23 —dec 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur dans le Sixième District.

Connue comme le No 7044, rue Magasins (anciennement rue Foucher).

Joseph Tanner vs Mme Anna M. Ellermann et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 57,545—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 novembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Foucher, Water, Chestnut et Walnut, désignés par les numéros six et sept, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Foucher sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Ernest J. Wenck, avocat pour le plaignant.
15 oct—15 21 28—nov 4 11 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Contenu et Stock d'un Magasin de Peinture et Etablissement de Tapisserie.

Grande quantité de Tapisserie assortie etc.

Wm Campbell & Co. vs Shoemaker et Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,489—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, le procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le LUNDI, 14 novembre 1898, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux No 1751 Avenue St Charles.

Le contenu et stock de marchandises et meubles etc., dans l'établissement de peinture et de tapisserie dans les dits lieux, d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Harry H. Hall, avocat pour le plaignant.
3 nov—3 9 14

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE OCCASION

pour un placement sûr et profitable.

Vente importante par le Sherif Civil.

Une grande et valuable propriété connue depuis longtemps dans cette communauté comme la

Fonderie Coleman,

Située sur 11 lots de terre dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara, Clio et Erato, et formant les encoignures des rues Magnolia et Erato et des rues Clara et Erato.

Avec toutes les machines machines à vapeur, installations, outils, modèles et tous les autres ustensiles, etc., de ladite fonderie.

AUSSI VENTE DE

2 LOTS DE VALEUR,

Avec améliorations, etc., sur la rue Erato entre les rues Magnolia et Clara (la rue du fond étant la rue Thalie) et de

8 LOTS DE VALEUR,

Avec améliorations, etc., 5 faisant face à la rue Clara, à l'encoignure de la rue Erato, et 3 faisant face à la rue Willow, encoignure de la rue Erato, le tout dans l'ilet borné par les rues ci-dessus et la rue Clio.

Theodore M. Nagle

—vs—

H. Dudley Coleman Machinery Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 57,693—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 8 décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1°. Onze certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant toutes les machines, machines à vapeur installations, outils, modèles et autres ustensiles nécessaires à une fonderie établie ci-dessus, aussi bien que tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara, Clio et Erato, désignés comme lots Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six, seize, dix-sept, dix-huit, dix neuf et vingt. Le dit lot No un forme l'encoignure des rues Erato et Magnolia, et mesure trente-et-un pieds huit pouces et six lignes de face à ladite rue Magnolia par cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur et de face à la rue Erato, entre lignes parallèles. Lesdits lots Nos deux à six inclusivement se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds de face à ladite rue Magnolia par cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Lesdits lots Nos sept à dix-neuf inclusivement se touchent, et mesurent chacun trente-deux pieds de face sur la rue Clara par cent vingt-six pieds, sept pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ledit lot No vingt forme l'encoignure des rues Erato et Clara et mesure trente-un pieds huit pouces et six lignes de face sur ladite rue Clara par cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur et de face sur la sur la rue Erato entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Thalie, Magnolia et Clara, désignés comme lots six et sept sur un plan déposé pour référence en l'étude de Wm Shannon, ancien notaire en cette ville; lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-cinq pieds trois pouces et cinq lignes de face à la rue Erato sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds neuf pouces et trois lignes entre lignes parallèles.

3° Huit certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Clio, Erato et Willow, désignés comme lots Nos Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Dix huit, Dix-neuf et Vingt, et ledit lot No Un forme l'encoignure des rues Clara et Erato et mesure trente-et-un pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Clara sur cent vingt-six pieds sept pouces et une ligne de profondeur et face à ladite rue Erato. Lots Nos deux, trois, quatre et cinq se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds de face à ladite rue Clara, sur cent vingt-six pieds, sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les divers lots dix huit, dix neuf et vingt se touchent et ceux numérotés dix-huit et dix-neuf mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Willow, sur cent vingt six pieds, sept pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles le tout plus ou moins. Ledit lot No Vingt forme l'encoignure des rues Erato et Willow et mesure vingt-neuf pieds deux pouces et six lignes de face à la dite rue Willow, trente-un pieds huit pouces et six lignes de largeur dans le fond par cent quatorze pieds un pouce et quatre lignes de profondeur et de face à ladite rue Erato et cent-vingt six pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé le tout, plus ou moins.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Richardson et Soulé, avocats pour le plaignant.
Nov 5 6 11 18 23 — Déc 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur du Deuxième District.

Agnes Schmiderer vs G. A. Schmidt Sr

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,530—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 novembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No Un, dans l'ilet borné par le Passage de la Bourse, les rues Royale, Conti et St. Louis sur un plan No 10 dans le bureau de Edward G Gottschalk, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesure conformément audit plan soixante pieds six pouces de face au Passage de la Bourse, la même dans le fond, trente deux pieds neuf pouces et deux huitièmes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Conti, trente deux pieds huit pouces et quatre huitièmes sur la ligne le séparant du lot No Deux dudit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Conrad G. Collins, avocat de la plaignante.
14 oct—14 15 21 28—nov 4 11 17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur du Troisième District.

Mme C. M. Aiken vs John H. Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,605—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 1er décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Laharpe, Lapeyrouse et l'allée Rousselin, et mesurant soixante-et-douze pieds de face à la rue Dorgenois par quatre vingt-neuf pieds six pouces cinq lignes de profondeur sur la rue Laharpe entre lignes parallèles, plus ou moins; ledit lot de terre est désigné par la lettre B sur un devis fait par D. E Seghers, voyer, en date du 9 novembre 1891, et annexé pour référence à un acte d'échange entre A. H. Hopkins et la succession de Mme John D. Fricke, passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, le 18 avril 1892.

2° Cinq certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 1355, lequel est borné par les rues Dorgenois, Lapeyrouse et Laharpe et l'allée Rousselin, trois desquels dits lots sont désignés par les lettres A, B et D et les deux autres sont désignés comme lots 19 et 20 sur un devis fait par S. Q. Del Isle, voyer, en date du 15 novembre 1893, annexé à un acte de vente par George Robinson à Mme Veuve Françoise B. Venet, passé pardevant James Simeon, notaire, le 23 novembre 1893, conformément auquel dit plan lesdits lots ont les dimensions suivantes à savoir:

Lot A forme l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse mesure cinquante-quatre pieds dix pouces et quatre lignes de face sur la rue Dorgenois, la même largeur dans le fonds par cent quinze pieds de profondeur et de face à la rue Lapeyrouse, ledit lot A est composé de la portion de devant des lots originaux 23, 24 et 25 et d'une partie de la portion de devant du lot original 22. Lot B commence à une distance de cinquante-quatre pieds dix pouces quatre lignes de l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse et est composé de la portion du milieu des lots originaux 22 23 24 et 25 et le lot D mesure trente-cinq pieds de face à la rue Lapeyrouse, la même largeur dans le fond sur cent vingt-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot D commence à une distance de cent quinze pieds de l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse et est composé du tout des plans originaux 21 et de cinq pieds du lot original 22, pris sur le côté près de l'allée Rousselin, et les lots 19 et 20 mesurent chacun trente pieds sur la rue Lapeyrouse par cent vingt-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur.

3° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville et borné par les rues Dorgenois, Lapeyrouse et Onzaga et l'allée Rousselin, désigné par la lettre "H" et mesurant trente pieds de face sur la rue Dorgenois par quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un plan de S. Q. Del Isle & Cie, ledit lot est une portion d'un lot désigné par le No 3 touchant le No 2 sur un plan par d'Hémécourt.

4° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Queno, désignés par les Nos 1 et 2 dans l'ilet borné par les rues Onzaga, Dorgenois, Lapeyrouse et l'allée Rousselin, conformément à un plan fait par P. A. D'Hémécourt, en date du 26 mai 1893. Lesdits lots ont les dimensions suivantes, à savoir: lots 1 et 2 mesurent chacun trente un pieds onze pouces et sept lignes de face à la rue Dorgenois sur quatre-vingt dix pieds de profondeur entre lignes parallèles et le lot No 1 forme l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse; les dits deux lots sont composés de la partie de devant des lots originaux 34, 35 et 36.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
W. S. Benedict, avocat pour le plaignant.
29 oct—29 30—nov 3 4 11 18 23—dec 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes de Deux Ilets de Terre de Valeur dans le Septième District.

Mme Louise Wiegand vs Suc. Dr E. B. Benton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,473—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 novembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain ilet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Septième District de cette ville, anciennement la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, dans cet Etat désigné comme ilet No 289 A, nouveau numéro 618, borné par l'avenue Canal, les rues Dublin, Dixon et Dix-septième, contenant 26 lots numérotés de 1 à 26 inclusivement, d'après un plan fait par Castaing et Celles, architectes, en date du 15 mars 1866, et déposé pour référence dans l'étude de James D. Augustin ancien notaire en cette ville. Les lots Nos 1 à 10 les deux inclusivement se touchent et mesurent chacun Trente pieds de face à l'avenue Canal sur une profondeur chacun de cent dix sept pieds Six pouces. Les lois Nos 11, 12 et 13 mesurent chacun Trente pieds de face à la rue Dixon sur une profondeur chacun de Cent cinquante pieds. Les lots Nos 14 à 23 les deux inclusivement mesurent chacun Trente pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur chacun de Cent dix-sept pieds Six pouces, et les dits lots Nos 24, 25 et 26 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Dix septième sur une profondeur de Cent cinquante pieds, et

Deux ème ment—Vingt six certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, étant les lots numerotés de 1 à 26 les deux inclusivement dans l'Ilet No 289 B, nouveau numéro 619 lequel est borne par l'avenue Canal, les rues Dublin, Dixon et Dix-huitième étant le tout dudit ilet, mesurant Trois cents pieds de face à chacune de l'avenue Canal et de la rue Dublin et Trois cent vingt-six pieds de face a chacune des rues Dixon et Dix huitième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Benjamin Ory, avocat pour le plaignant.
21 oct—21 28—nov 4 11 18 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Mercredi 23 Novembre 1898.

Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District,

Connue comme les Nos 742 et 744 de l'avenue Louisiana, entre les rues Annonciation et Chippewa.

Suburban Building and Loan Association vs Mme Josephine Wolf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 57,591—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 23 novembre 1898 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations situé dans le Sixième District, dans l'ilet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Delachaise Chippewa et Annonciation, désigné comme lot No 20 sur un devis annexé à un acte passé pardevant S. Magner, notaire, daté le 11 mars 1869, et mesurant d'après ledit acte, trente pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Frank Zengel, avoc